



**N°DEC.2026/15 / DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DANS
LE CADRE DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE 2 PERGOLAS AU PARC DE
LOISIRS – BUDGET ANNEXE « ARMORIPARK »**

Le Maire de BÉGARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023/82 du 3 octobre 2023, donnant délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention avec un prestataire afin de procéder à des travaux d'installation de 2 pergolas au parc de loisirs ;

Considérant la proposition présentée par la SARL SOFATIS – Monsieur Store, dont le siège social est fixé 2 rue de la Chapelle Saint-Meen 22 700 SAINT-QUAY- PERROS ;

DÉCIDE

Article 1 : DE SIGNER une convention avec la SARL SOFATIS – Monsieur Store dans le cadre de travaux d'installation de 2 pergolas au parc de loisirs, pour un montant de prestations s'élevant à 18 048,00 € TTC.

Article 2 : DE VERSER un acompte de 50 % au prestataire.

Article 3 : DE DIRE que la convention est conclue pour la durée des travaux.

Article 4 : DE DIRE que les conditions sont fixées dans le document annexé.

Article 5 : DE DIRE que Madame la Directrice Générale des Services et le comptable assignataire du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

La transmission au contrôle de légalité le : **4 MAR. 2026**

L'accusé de réception le : **4 MAR. 2026**

La publicité sur le site internet, à compter du : **6 MAR. 2026**

Acte original consultable au secrétariat général

Mairie de Bégard

Rue de l'Hôtel de Ville 22140 BEGARD

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

**Fait à Bégard, le 4 mars
2026**

Le Maire,
Vincent CLECH

